



LOIRE INFÉRIEURE
DÉPÔT LÉGAL
N° 1264
1935

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{RE}

ACTION. ÉDUCATION SYNDICALES. — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup — NANTES

— TÉLÉPHONE 145.88 —
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

NOTRE OPINION

LE PLAN : Le Conseil Supérieur de l'Économie

G. Dumoulin, dans le numéro du "Populaire de Paris" du 29 octobre, disserte sur le sujet : "la C. G. T. et le pouvoir gouvernemental" avec une certaine légèreté. Oui, cela ne fait aucun doute la C. G. T. ne s'engagera pas dans la voie d'une participation ministérielle qui, en l'état actuel des choses ne résoudrait rien de l'angoissant problème économique qui se pose. La situation économique avec toutes les calamités qu'elle dispense au monde du travail, préoccupe les organisations syndicales et notre centrale ouvrière. Comment résoudre les difficultés qui naissent ? Comment enrayer le mal ? Quelles sont les solutions qui doivent être préconisées ? Ce sont là, questions qui ne doivent pas être perdues de vue lorsque l'on attaque quotidiennement les vices de notre régime économique présent. La C. G. T., on doit lui rendre justice s'est efforcée, en dressant son plan de rénovation économique, de compléter ses judicieuses critiques en présentant un ensemble de mesures et de réformes susceptibles de remédier au mal qui nous oppresse.

L'indépendance syndicale a de nombreux adeptes ; c'est heureux et, cela signifie bien que les militants des organisations ouvrières n'abandonneront jamais du point de vue économique le rôle de défense des droits du travail que jusqu'à ce jour ils n'ont pu exercer pleinement.

Les représentants du travail, dans l'Assemblée préconisée dans le Plan de la C. G. T. n'exerceront pas le pouvoir comme le laisse entendre Dumoulin. Ils seront au même titre que les représentants du patronat mais, dans cet organisme, leur action sera suffisamment efficace pour éclairer le pouvoir politique et faire que ce dernier ne continue à asservir inconsciemment ou délibérément le monde du travail.

G. Dumoulin n'ignore pas que nous subissons le plan des oligarchies économiques et que la faute n'en incombe pas aux organisations syndicales. Les organisations syndicales ont enregistré ce fait et, pour qu'il ne se renouvelle, elles s'orientent vers quelque chose de concret, de positif où elles pourront défendre, elles-mêmes (je ne dis pas imposer) les droits indiscutables du travail.

Dans tous les pays, l'on s'efforce pour limiter, atténuer les maux engendrés par la crise économique, d'organiser les industries et l'agriculture dans le sens des intérêts généraux de la collectivité. En France, priment encore les intérêts d'une classe privilégiée. La C. G. T. ayant compris cette chose a pris l'initiative de dresser un Plan économique par lequel toute l'économie du Pays serait sous le contrôle et la direction d'un Conseil Supérieur de l'économie, investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Composé de représentants qualifiés désignés par les organisations patronales et ouvrières les plus représentatives de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ainsi que des artisans, des professions libérales, des consommateurs, des coopératives, il constituerait une Assemblée économique dont les décisions seraient soumises au Parlement.

Le Conseil Supérieur de l'économie est la pierre angulaire du Plan. Sans lui, les mesures prises resteront sans effet car, il se réserve dans le cas

d'acceptation par le Parlement de ses avis le droit de contrôle qui assurera l'application de toute législation de l'ordre économique.

L'institution du Conseil Supérieur de l'Économie est vivement controversée, voire même combattue. Dumoulin, dans son article, nous en donne une preuve.

Certes cette institution suppose une réforme de l'État : elle souligne l'insuffisance du régime parlementaire en ce qui concerne évidemment la fonction de direction économique mais, elle sera sous le contrôle du Parlement qui pourra sanctionner ou rejeter en toute connaissance de cause.

C'est donc bien mal présenter le problème que d'affirmer comme l'a fait Dumoulin : « que le syndicalisme emprunte des voies détournées pour exercer le pouvoir économique ». Ce n'est pas une question de pouvoir, c'est tout simplement une question de défense, de défense plus efficace des droits du travail.

Sans doute, ce n'est pas toute la transformation sociale, mais c'en est une. L'action directe, la pression directe par la mise en mouvement des masses profondes de travailleurs industriels, de fonctionnaires et de paysans préconisées par Dumoulin, doivent nous conduire à une transformation sociale totale.

Nous sommes en jeu, que Dumoulin nous permette de choisir : « Un tient vaut mieux que deux tu l'auras ! »

"LE RÉVEIL SYNDICALISTE".

Dorgères...

Dorgère travaille le milieu paysan. Il est aidé dans sa besogne par tous les hobereaux qui de tous temps ont asservi les travailleurs de la terre et qui font partie des états-majors monarchistes ou fascistes, pourfendeurs de la "Gueuse". Dorgères a rassemblé, il y a quelque temps, à Châteaubriant, les masses paysannes de cette contrée.

Il a parlé, paraît-il, en homme d'action, si nous en croyons la "Cause rurale Française" journal professionnel de défense directe des Agriculteurs dont la direction est à Saint-Mars la-Jaille, ce qui explique beaucoup de choses.

En homme d'action qui use de formules qui trompent les masses. Par exemple : **Nous défendons la Terre avec tout ce qui pousse dessus... Si l'État veut de l'argent, qu'il favorise la vente des produits de la Terre... Paysans, préparez vos fusils, etc...**

Dorgères conduit les masses paysannes à tout chambarder, mais il ne donne aucune solution constructive et le bon sens paysan, nous en sommes certains, aura fait un juste sort à de pareils propos agitateurs qui ne servent pas leurs intérêts, mais maintiennent intact le prestige de leur classe dirigeante.

Cette dernière avec Dorgères ne convoite qu'une chose : Recueillir les marrons que les vrais paysans, ceux qui peinent et travaillent, pourraient retirer du feu. C'est là, le but du charlatanisme de Dorgères, homme d'action, recruteur de dupes et mauvais berger, qu'une certaine presse encense.

TRIBUNE SYNDICALE

Le Fonds de chômage chez les Ouvriers du Port

Le Gouvernement Laval continue sa série de compressions sur le dos de la classe ouvrière. En effet, notre Fédération Nationale vient d'être avisée que Monsieur Picquenaar, Directeur du Travail, donnait connaissance des décisions prises par le Gouvernement à la requête de la Commission des Économies.

Dépenses relatives à un examen d'ensemble des dépenses afférentes aux Fonds de chômage et de leur réduction éventuelle, en citant spécialement l'Industrie de la Manutention dans les Ports.

Comme la circulaire demande quelques précisions sur les points suivants :

- 1° Nombre de dockers occupés journalièrement dans les Ports.
- 2° Nombre de vacations par semaine d'un ouvrier docker (avec pour ces deux articles comparaison avec la période antérieure à la crise).
- 3° Gain moyen journalier d'un ouvrier docker à l'heure actuelle.

Et comme, en outre, le Gouvernement et la trop fameuse Commission des Économies semble admettre qu'il serait peut-être possible d'amender les dispositions du Décret du 3 Juin 1931, qui sont les suivantes :

- « Admission des dockers au chômage : ne pourront être secourus que les dockers justifiant ne pas avoir travaillé en tout plus de trois journées ou plus de six demi-journées ».
- Et ceci, tout simplement parce que ces Messieurs estiment que nos camarades Dockers gagnent suffisamment dans trois journées de travail, de quoi subvenir à leurs besoins pour sept jours.

Il me semble que tous ces préparatifs n'ont qu'un seul but : Étrangler encore et toujours la classe ouvrière.

Mais à ce qui précède, camarades, il faut réagir, étant donné que sur les premiers points de la circulaire, nous savons pertinemment que le chômage a augmenté et que, d'un autre côté, les salaires ont été réduits.

Et nous estimons, même, que les allocations de chômage sont plutôt insuffisantes dans notre corporation.

Et la preuve, en ce qui concerne le Décret du 3 Juin 1931, cité ci-dessus :

a) Un ouvrier docker, marié avec un enfant à charge (la femme ne travaillant pas) touche : dans sa semaine, s'il a travaillé 3 jours ou 6 demi-journées (fait, qui hélas, ne se produit plus !) 3 journées à 34 fr. = 102 frs., plus 2 journées de chômage à 14 fr. 50 = 29 frs., soit : 102 + 29 = 131 francs ; prenant encore en considération un exemple maxima, car à ma connaissance il est rare qu'un docker travaille 3 jours par semaine !

b) Un docker dans la même situation de famille que ci-dessus, n'ayant pas travaillé un seul jour (et malheureusement c'est le cas de 85 % de nos camarades). Pointé au chômage deux fois par jour, ceci lui faisant donc 12 pointages, desquels il est déduit le samedi, dimanche et jour férié, il touche donc 4 jours à 14 fr. 50, soit : 58 francs (cas qui vient de se produire pour la Toussaint et le 11 Novembre), c'est donc une quinzaine de : 116 francs.

A ces deux exemples viennent s'en ajouter d'autres bien nombreux, et résultant du décret ministériel.

Et pourtant, il faut croire que ces réductions ne sont pas suffisantes, puisqu'au décret ministériel vient s'ajouter le règlement municipal.

Or, ce règlement (encore en vigueur), précise que tout docker en chômage ne pourra percevoir qu'un maximum de 50 jours d'allocation par trimestre, ce qui vient encore réduire nos allocations

si l'on tient compte que dans un trimestre il y a 78 journées de travail (et il est curieux de constater que le décret ministériel nous accorde 66 journées d'allocations), c'est donc 16 journées encore supprimées.

Autre cas : règlement municipal (toujours en vigueur), établissant une réduction journalière de l'allocation sur le montant d'une pension de guerre ou de Mutilés du Travail, dans la proportion suivante :

Jusqu'à	900 frs.	0 00
901 à 1.500 »	»	2 »
1.501 à 2.000 »	»	3 »
2.001 à 2.500 »	»	4 »
2.501 à 3.000 »	»	5 »
3.001 à 3.500 »	»	6 »
3.501 à 4.000 »	»	7 »

Cas existant : un de nos camarades docker : Charpentier Albert (Mutilé du Travail), blessé le 15 Avril 1933 et dont la procédure s'est terminée le 29 Août 1935, à une pension annuelle de :

2.998 00
Médaille Militaire : 200 - 13 % 174 »
Soit un total de 3.172 00

Ce camarade touche donc sous le vout de la réduction de 3.001 à 3.500, soit 6 francs et de ce fait son allocation journalière de 7 francs est réduite à 1 franc.

Or, encore plus fort, l'on pourrait penser que notre camarade touche ses pauvres VINGT SOUS, mais non ! Après enquête d'un délégué de la Direction de l'Office du Travail et note de cette dernière ajoutant 438 francs de la retraite du combattant, donnant ainsi un total de pension de : 3.172 fr. 60 + 438 = 3.610 fr. 60 ; ce camarade a été rayé le 21 Octobre 1935 de la liste du Fonds de chômage.

Charpentier vient d'avoir, en effet, 50 ans, et a fait, comme c'est son droit, sa demande d'ancien combattant, mais il n'a encore rien perçu de cette retraite.

Nous nous élevons contre de tels faits que nous considérons comme une injustice, sans parler de leur mesquinerie.

Je pourrais m'éterniser longuement, mais je crois que les exemples ci-dessus se passent de tout commentaire, et je ne puis toutefois passer sous silence le cas de bons vieux dockers ayant toujours vécu du travail du Port et qui ont été radiés, et pour quelle raison ? Il est triste de l'écrire : "VIEILLESSE" ? Alors ces pauvres vieux travaillent comme gardiens de nuit, comme à la Compagnie Worms et sont payés 21 francs pour 12 heures de travail sans abri et sans feu !

Toutes ces questions ont été très souvent discutées auprès des Pouvoirs compétents et malgré la logique de nos sollicitations, nous n'avons encore rien obtenu ; est ce que ceci dépend de la lenteur administrative ? Nous pensons pourtant que nous aurions besoin d'obtenir satisfaction et que faire cesser ces abus, serait une belle œuvre sociale.

Mais notre action par tous les moyens ne peut s'arrêter à des promesses et aussi notre Congrès d'unité des 13, 14 et 15 Décembre qui se tiendra au Havre, aura conscience dans l'ampleur de ses débats de mettre cette question de chômage à l'ordre du jour et d'y attacher toute l'importance qu'elle comporte.

F. BEHAGEL,
Secrétaire des Ouvriers du Port de Nantes.

LES LIGUES ET L'OLIGARCHIE CONTRE LA FRANCE !

M. Albert RIVIÈRE. — En 1934, l'Allemagne a importé, d'après l'ECHO DE PARIS, 10 millions 700.000 tonnes de minerai, dont 8.740 ont été consommées.

Sur la masse importée, la Suède vient en tête avec 4.700.000 tonnes. En second lieu vient la France avec 1.610.000 tonnes, en provenance, surtout, du bassin de Briey. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

M. Léo LAGRANGE. — Et M. de Wendel a la carte n° 13 des Croix de Feu ! Je demande l'opinion du général Denain. (Mouvements divers).



Union Départementale des Syndicats Confédérés
Union Régionale des Syndicats Unitaires

Circulaire adressée aux Syndicats
Confédérés et Unitaires du Département
Nantes, le 8 Novembre 1935.

« Chers Camarades,

« Le jeudi 7 courant, s'est réunie, à la Bourse du Travail, la Commission mixte interdépartementale, composée des Camarades : Péneau, Jouvance, Bédrière, Goudy pour les Syndicats confédérés, et des camarades : Jacquet Gaudin, Duthin, Le Berthe pour les Syndicats unitaires.

« Il fut décidé que la présidence serait donnée à tour de rôle ; le Camarade Péneau préside la première réunion, Bédrière est désigné comme secrétaire.

« Soulignons tout d'abord, qu'une entente cordiale n'a cessé de régner au cours de cette première entrevue.

« Le premier point soumis à la discussion était l'examen réciproque des comptabilités, l'accord se fit immédiatement, chaque union se déclarant prête à soumettre ses livres comptables au contrôle de la commission mixte.

« En deuxième lieu, la charte d'unité assurant l'indépendance du syndicalisme, et condamnant la constitution d'organismes, agissant comme fractions dans les Syndicats, adoptée à la Commission interconfédérale, fut également acceptée par notre Commission.

« Le Camarade Péneau donne ensuite lecture des statuts actuels de l'union départementale, quelques camarades sont intervenus sur différents points, et il fut décidé de reporter la discussion sur ce sujet, à la prochaine entrevue, où un accord définitif pourrait avoir lieu.

« La Commission, après échange de vues, a décidé de tenir le Congrès départemental de fusion, le 15 décembre, et accédant aux désirs des Syndicats de Saint-Nazaire, il aura lieu dans cette localité.

« Enfin, enregistrant, avec satisfaction, les fusions déjà opérées, et la bonne harmonie qui a présidé à la reconstitution de l'unité syndicale, les délégués ont émis le vœu que cette unité soit bientôt, et au plus tard au début de Décembre, réalisée dans notre département.

« Ils demandent à chaque Syndicat, n'ayant pas fusionné, de s'inspirer de l'esprit d'unité, qui, a animé la discussion de la Commission interdépartementale.

« Après avoir fixé l'ordre du jour de la prochaine entrevue, la Commission se déclare résolue à aboutir rapidement à un accord que rien ne paraît pouvoir retarder.

« Les deux unions adressent aux camarades des Syndicats confédérés et unitaires, leurs salutations fraternelles et syndicalistes.

« Pour l'Union Départementale Confédérée :
A. PÉNEAU.
« Pour l'Union Régionale Unitaire :
G. JACQUET. »

COURS PROFESSIONNELS GRATUITS de la Bourse du Travail de Nantes, rue Désiré-Colombe

Année Scolaire 1935-1936

La Commission des Cours informe les intéressés que l'enseignement sera dispensé conformément à l'horaire suivant :

1° COURS ENSEIGNÉS

à la Bourse du Travail, rue Désiré-Colombe :

Lundi - Géométrie - Dessin d'ornement - Voiture - Dessin industriel - Géométrie descriptive - Comptabilité - Reliure Papeterie - Coupe tailleur d'habits - Mécanique dentaire - Lithographie.

Mardi - Dessin industriel - Voiture - Arithmétique - Constructions navales.

Mercredi - Typographie - Géométrie - Dessin industriel - Géométrie descriptive - Comptabilité - Coupe en chaussure et cordonnerie - Voiture - Reliure Papeterie - Peinture décorative - Algèbre - Mécanique.

Judi - Typographie - Lithographie - Voiture - Comptabilité - Coupe tailleur d'habit - Peinture décorative - Coupe en chaussure et cordonnerie - Mécanique dentaire - Dessin industriel.

Vendredi - Français - Peinture décorative - Constructions navales - Peinture décorative.

2° MATIÈRES ENSEIGNÉES :

à l'École Publique, rue Beanséjour :

Lundi et Jeudi - Dessin industriel.

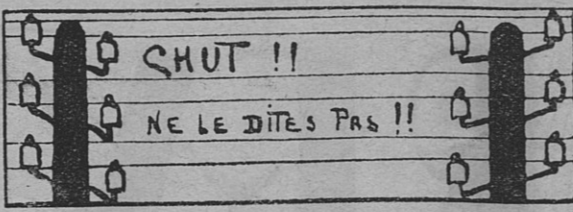
Mardi - Français et Arithmétique.

Tous ces Cours ont lieu de 19 h. 30 à 21 heures. Ils préparent au "Certificat d'Aptitude Professionnelle" pour les professions suivantes :

Dessinateur industriel - Ajusteur - Tourneur - Serrurier - Charpentier et Traceur en Constructions navales - Carrossier et diverses industries de la voiture - Aide-comptable - Peintre décorateur et en bâtiment - Lithographe - Typographe - Relieur-Papetier - Coupeur tailleur d'habits - Industries de la chaussure.

Les inscriptions sont reçues par les Professeurs chargés des Cours, lesquels ayant lieu actuellement.

Les élèves âgés de moins de 18 ans sont pourvus d'un livret qui renseigne leurs familles sur leur assiduité aux Cours.



Les adversaires des Assurances Sociales ne désarment pas car, pour eux, c'est toujours la loi folle qu'il faut suspendre. Ne pouvant parvenir à cette mesure radicale, ils ont obtenu l'abaissement de la cotisation à 7 % pour le cours de l'année 1936. Ainsi, mettent-ils par une voie détournée en difficulté le fonctionnement normal de l'Assurance Sociale. En 1937, sans doute, une nouvelle campagne contre la loi en compromettra définitivement l'existence et ainsi aura été appliquée une nouvelle clause, incluse dans le Plan du capitalisme.....

Le problème de la vie chère n'est pas résolu, parce que des arrêtés préfectoraux sont pris. C'est, qu'en effet, il est bien difficile de le résoudre lorsque l'on pratique en même temps une politique de hausse et de baisse. On promet aux citoyens une diminution des denrées, aux ruraux une augmentation des cours. L'élevation des cours du blé ne peut aboutir qu'à une hausse correspondante du prix du pain et, nous démontrons le contraire, c'est radicalement prendre le monde pour plus bête qu'il n'est.

Le chômage s'accroît en France. Il s'est accru démesurément aussi en Italie où les conséquences ont été plus graves que partout ailleurs du fait que ce pays, d'après les économistes, ne peut faire vivre une population en excédent. Mussolini, alors, n'a pas hésité. Sous le prétexte d'obtenir de nouveaux débouchés en Abyssinie, il engage une guerre coloniale... et trouve là, le moyen de résoudre le problème du chômage. C'est simple, mais il fallait y penser. Qui aurait cru que le "lapinisme" (le mot n'est pas de moi), conduisait à cet expédient.

317 décrets-lois ont été pris et promulgués le 31 octobre. Je les attendais avec une impatience folle car, dans ma candeur, je pensais que les "fraudeurs" cette fois ne seraient pas oubliés. Je suis déçu et, pendant un an encore, nous enregistrons les cruelles injustices de l'impôt des poires du genre de celles que nous donne notre confrère : Le Syndicaliste du Trésor.

« X..., marquise, possède, comme il convient, un château de style, un garde chasse, des domestiques, un chauffeur. A trois fermiers ou métayers. Hiverne à Paris et à Nice.

Paie au titre de l'impôt général sur le revenu : 206 fr. 54.

X..., réside dans la même commune que la marquise sus-visée. A également un château entouré de 400 hectares de terre. Possède deux autos, domestiques en livrée.

Paie au titre de l'impôt général sur le revenu : 48 francs.

L'instituteur du lieu de résidence de ces deux contribuables paie au même titre 457 francs !

La "loi du profit" est inexorable. On brûle, on dénature, on détruit les récoltes, on affame le monde plutôt que de consentir une diminution des bénéfices. Le capitalisme applique cette loi car, il lui faut toujours plus de profit d'argent. Il tend à la hausse des prix mais, en mécanisant ses industries et en renvoyant du personnel, il tend aussi à la diminution du pouvoir d'achat, ce qui lui assure une marge plus grande de son profit. Ce n'est pas le capitalisme qui nous fera faire le moindre progrès au point de vue économique mais, c'est encore lui qui, avec ses techniciens au gouvernement, nous impose sa loi. Si, on ne change pas, si on persévère dans cette voie on peut, d'ores et déjà, affirmer, que la crise est insoluble.

Une initiative pour lutter contre le chômage

Dans sa séance du 21 Octobre 1935, le Conseil Municipal présidé par le Maire notre ami Pageot a adopté le vœu émis en Juin dernier, lors de son Congrès, par la Fédération des Syndicats patronaux du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ouest de la France et tendant à la suppression ou à la réduction des droits de mutation en ce qui concerne les immeubles construits pour être vendus.

Voici ci-dessous le texte de ce vœu et l'exposé des motifs qui en ont amené l'adoption.

Que lorsque les entrepreneurs, les architectes les propriétaires ou autres déclareront, en déposant à la Mairie de la Commune, conformément aux lois et règlements, les plans d'immeubles à construire, qu'ils les construisent en vue de les vendre, le droit soit nul si l'immeuble est vendu dans le délai d'une année après l'achèvement de la construction, qu'il soit de 2 % si l'immeuble est vendu dans le délai de deux ans de 4 % s'il est vendu dans le délai de 3 ans, de 6 % s'il est vendu dans le délai de cinq ans, et après de 8 %.

L'Industrie du Bâtiment atteinte comme toutes les autres industries par la crise, a envisagé, pour aider à la reprise des affaires, d'entreprendre la construction de maisons en vue de les vendre à des particuliers.

Il y aurait là un excellent moyen de procurer du travail aux ouvriers, la moitié environ de la dépense étant, dans le Bâtiment, employée en frais de main-d'œuvre. En outre, le commerce local ne manquerait pas d'en retirer des avantages appréciables.

En agissant de la sorte, les entrepreneurs ont en vue avant tout de travailler pour couvrir leurs frais généraux et conserver leur personnel, en attendant des jours meilleurs.

Ils pourraient ainsi, comme les autres industriels, constituer pour ainsi dire un stock de marchandises à la disposition des acquéreurs éventuels.

Mais un des principaux obstacles qu'ils rencontrent dans la réalisation de ce programme, consiste dans les droits de mutation élevés qui frappent toute transmission de propriété immobilière.

L'adoption de ce vœu pouvant, à notre avis, avoir une heureuse influence sur la reprise des affaires dans le Bâtiment et devant apporter une atténuation à la crise de chômage, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer de le faire nôtre, et nous vous demandons de nous autoriser à le transmettre à l'autorité supérieure.

Vous tuez votre Association, Camarades...

- 1° Si vous n'assistez pas aux réunions auxquelles elle vous convoque ;
- 2° Si vous y allez et arrivez trop tard ;
- 3° S'il fait mauvais temps et que vous ne passez pas à y aller ;
- 4° Si, quoi qu'il se fasse à la réunion, vous accusez le président et les dirigeants de fautes ou de maladresses ;
- 5° Si vous n'acceptez jamais un poste : il est plus facile de rester assis en arrière et de critiquer ;
- 6° Si, lorsque l'on vous demande votre avis, vous répondez que vous n'avez rien à dire et qu'ensuite vous venez dire comment on aurait dû faire ;
- 7° Si vous ne vous pressez pas de payer vos cotisations - si vous attendez d'avoir reçu deux ou trois avertissements ;
- 8° Si vous ne faites pas œuvre de propagande et que vous laissez les autres faire ce travail.

Pour la Diffusion du Journal " LE PEUPLE "

Quotidien de la C. G. T.

IL FAUT APPLIQUER LES DÉCISIONS DU CONGRÈS

Le Congrès confédéral qui s'est tenu à Paris a adopté, à l'unanimité, dans sa séance du 27 septembre, les conclusions rapportées par le camarade Forgues, au nom de la Commission du PEUPLE désignée par le Congrès.

Cette résolution indique notamment :

- 1° Abonnement obligatoire au PEUPLE des syndicats confédérés proportionnellement au nombre de voix dont ils disposent dans les Congrès confédéraux ;
- 2° Abonnements collectifs dans les organisations confédérées comprenant un service pour chaque membre du Conseil syndical ou délégué d'atelier ;
- 3° Désignation de collecteurs du PEUPLE au sein de chaque syndicat ;
- 4° Abonnements de propagande portant à tour de rôle sur tous les membres des organisations confédérées ;
- 5° Les syndicats confédérés pourront recevoir à leur siège les demandes d'abonnements de leurs membres respectifs et percevoir des versements mensuels de 5 francs destinés à être transmis chaque trimestre à l'administration du PEUPLE.

Ces abonnements seront contractés pour trois mois, six mois et un an, avec faculté de paiement mensuel au siège du syndicat. L'administration du PEUPLE donnera toutes facilités aux camarades chargés de ce service pour accomplir leur tâche.

Tous les syndicats confédérés doivent prendre toutes dispositions pour appliquer sans retard ces décisions prises par le Congrès confédéral.

Du servage à l'esclavage

Paul Quilici a fait paraître un volume sur l'histoire du mouvement ouvrier en France ; celui-ci, qui porte le titre « DU SERVAGE A L'ESCLAVAGE » a été préfacé par notre camarade René Belin, secrétaire général de la C. G. T. Nous nous faisons un plaisir de donner, ici, cette préface :

Il me faut présenter et l'auteur, et le livre. La tâche n'est pas ingrate. Et, sans doute, même privé de mon commentaire, le lecteur ne se serait mépris ni sur le caractère de l'homme, ni sur le sens de l'œuvre.

Mon ami Paul Quilici a toutes les qualifications pour traiter le sujet qu'il a choisi. Car il est lui-même un de ces militants qui ont consacré leur vie pour la défense de leur classe. Trop souvent la classe ouvrière reçoit des leçons de courage et des invitations au sacrifice qui lui sont offertes par des hommes, dont le courage ne risque pas d'être mis à l'épreuve et qui n'ont pas à redouter de sacrifices. La guerre sociale, comme l'autre, a ses stratèges de café du commerce.

Paul Quilici a payé, lui, de sa personne. Il a été l'un des pionniers de ce syndicalisme de la fonction publique qui débouche tant les conservateurs sociaux. En 1907, il est l'un des signataires de la lettre ouverte à Clémenceau, placardée sur tous les murs de France, à la diligence du « Comité Central de défense du droit syndical des Travailleurs de l'Etat, des départements, des communes et des services publics. » A ce titre, il est révoqué par l'Administration des P. T. T. à laquelle il appartenait à l'époque. Remarquons que le Comité Central avait décidé la publication de cette affiche célèbre, alors que Quilici était absent de Paris. Le fait était patent et Quilici eût parfaitement pu en prendre prétexte pour dégager sa responsabilité personnelle. Il renonce délibérément à cette défense particulière, se solidarise avec ses co-signataires, et subit la dure sanction administrative.

C'était, il faut le rappeler, la période héroïque du syndicalisme des fonctionnaires. A cette époque, les militants jouaient chaque jour leur carrière. La puissance publique, avec le concours de toutes les autorités « morales » du pays, pourchassait sans merci ses perturbateurs de l'ordre établi, ces hommes qui préféraient la liberté dans la misère à la servitude dans la sécurité.

Réintégré, Paul Quilici participe à la grande grève des postiers de 1909. On commence à s'apercevoir maintenant de l'importance historique de ce grand mouvement ouvrier. Il est le point de départ d'une conception nouvelle des rapports de l'Etat et de ses agents. Il est le premier assaut significatif, tant par ses causes que par ses moyens, livré par les fonctionnaires à l'omnipotence et à l'arbitraire de l'Etat. C'est à cette époque que l'émoi provoqué par cette grève soit apaisé, Quilici reprend la bataille. En 1910, il mène, à l'occasion d'une élection dans le XI^e arrondissement de Paris, une violente campagne contre Millerand, alors Ministre des P. T. T. Il sera, en conséquence, affecté en province, dans un bureau disciplinaire.

Mais ce bureau ne compte guère que des agents punis pour fautes professionnelles lourdes ou pour malversations. Par là, cette affectation a pour Quilici un certain caractère infamant qu'il ne peut accepter. Il ne s'incline pas et demande sa mise en disponibilité. L'Administration lui fait la réponse que Quilici avait prévue : elle le révoque une fois de plus.

Viennent les grandes grèves ouvrières qui illustrèrent l'année 1920. Quilici est à ce moment employé à la Ville de Paris. On le retrouve au premier rang pour l'action et pour les responsabilités. Il ne cherche pas à échapper à celles-ci et le voici révoqué à nouveau.

Enfin, en tout dernier lieu, en cette fin d'année 1934, si dure aux travailleurs, Quilici doit choisir entre un devoir, qui le pousse à soutenir une candidature d'unité ouvrière sans espérance, et son emploi dans un journal du Midi. Sans hésiter, il opte pour le devoir contre l'intérêt : il est chassé de son quotidien.

Ce rappel, volontairement dépouillé de quelques faits incontestables établit un point essentiel : la qualification de Paul Quilici pour parler à bon escient.

Du dévouement de certains hommes à leur classe ;

De la conscience intransigeante de ces hommes à l'endroit de leur idéal ;

De la lutte souventes fois violente par laquelle une humanité soutient son droit à l'existence contre une humanité qui défend ses privilèges, son superflu, son parasitisme.

Car le livre de Paul Quilici n'est pas autre chose que l'histoire, depuis la fin du XV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, de ces hommes qui se rebellent contre l'injuste, et des batailles meurtrières dont ils furent les héros obscurs.

On ignore, trop souvent, dans les milieux ouvriers, ce passé lointain, où les concepts sociaux modernes ont cependant puisé leur sève première. Ce livre nous rapproche de cette époque où le capitalisme naissant crée une forme nouvelle de servitude, infiniment semblable à celle que la classe ouvrière connaît à l'époque du capitalisme déclinant. Et l'observation que Quilici nous donne de faire, confirme notre opinion sur la lenteur des réalisations profondes et durables. L'homme doit lutter des siècles pour faire triompher une idée. Des générations et des générations doivent s'atteler à la même tâche pour la conduire à son terme.

Ainsi, l'humanité se délire peu à peu. Son patrimoine de justice ne s'amasse et ne prend de valeur qu'à un rythme dont la cadence échappe à la mesure d'une seule génération. Combien de

Les Elections Prud'homales

Voici les résultats du second tour de scrutin des élections prud'homales qui a eu lieu Dimanche 17.

SECTION DE L'INDUSTRIE (Ouvriers)

1^{re} Catégorie (6 ans). — Inscrits : 3.972 ; votants : 837 ; suffrages exprimés : 835. Ont obtenu : MM. Delaye, 499 ; Bénétzet, 332 (3 ans). — MM. Forget, 499 ; Caillaud, 332.

2^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 2.826 ; votants : 583 ; suffrages exprimés : 575. Ont obtenu : MM. Grézy, 351 ; Bourcier, 225.

3^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 8.125 ; votants : 1.243 ; suffrages exprimés : 1.231. Ont obtenu : MM. Rouaud, 1.089 ; Ecomard, 142.

4^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 2.110 ; votants : 300 ; suffrages exprimés : 290. Ont obtenu : MM. Guilloux, 225 ; Vincendeau, 65.

5^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 2.199 ; votants : 457 ; suffrages exprimés : 444. Ont obtenu : MM. Legendre, 231 ; Corriou, 213.

6^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 4.093 ; votants : 572 ; suffrages exprimés : 554. Ont obtenu : MM. Barreteau, 438 ; Hertray, 116.

MM. Delaye, Forget, Grézy, Rouaud, Guilloux, Legendre, Barreteau sont élus.

SECTION DE L'INDUSTRIE (Patrons)

1^{re} Catégorie (6 ans). — Inscrits : 841 ; votants : 61 ; suffrages exprimés : 60. A obtenu : M. Courgeon, 60.

2^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 540 ; votants : 91 ; suffrages exprimés : 89 ; Ont obtenu : MM. Bidoilleau, 89 (3 ans) ; Van den Brugge, 89.

3^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 884 ; votants : 66 ; suffrages exprimés : 65 ; A obtenu : M. Leclerc, 65.

4^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 680 ; votants : 36 ; suffrages exprimés : 36. A obtenu : M. Mabilais, 36.

5^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 641 ; votants : 42 ; suffrages exprimés : 42. A obtenu : M. Petit, 42.

6^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 264 ; votants : 15 ; suffrages exprimés : 14. A obtenu : M. Jouan, 14.

MM. Courgeon, Bidoilleau, Van den Brugge, Leclerc, Mabilais, Petit et Jouan sont élus.

SECTION DU COMMERCE (Patrons)

1^{re} Catégorie (6 ans). — Inscrits : 1.253 ; votants : 105 ; suffrages exprimés : 105. A obtenu : M. Lefloch, 105.

2^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 1.445 ; votants : 74 ; suffrages exprimés : 73. A obtenu : M. Charrier, 73.

SECTION DU COMMERCE (Employés)

1^{re} Catégorie (6 ans). — Inscrits : 6.312 ; votants : 1.641 ; suffrages exprimés : 1.404. Ont obtenu : MM. Duhamel, 812 ; Pitiot, 582 ; Limbour, 3.

2^e Catégorie (6 ans). — Inscrits : 1.094 ; votants : 217 ; suffrages exprimés : 209. Ont obtenu : MM. Goupille, 161 ; Bouyer, 48.

MM. Lefloch, Charrier, Duhamel et M^{lle} Goupille sont élus.

siècles a-t-il fallu pour vaincre l'esclavage ? Combien de siècles a-t-il fallu pour que l'homme se libère sur le plan mystique ? Combien de siècles lui a-t-il fallu pour conquérir le droit civique ? L'ouvrage que l'on va lire rappelle tous ces efforts d'émancipation. Mais plus encore peut-être, il établit la liaison entre le passé et le présent, en ce qui a trait aux efforts des hommes pour s'affranchir sur le plan économique.

L'observation du monde moderne nous apprend que le XX^e siècle ne passera pas qu'il n'ait donné à l'humanité un droit économique nouveau. Il ressort clairement du chaos économique dans lequel nous nous débattons, que toutes les conquêtes passées ne sauraient avoir de sens si la sécurité économique de l'individu, du groupe, de la collectivité, n'est pas créée. Il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'indépendance de la personnalité humaine, dans un régime économique où l'empirisme, l'arbitraire, les forces les plus égoïstes de la nature sont tenues pour autant de règles salutaires.

Nous pouvons affirmer que l'homme écrit, dans les troubles années que nous traversons, de très grandes pages de son histoire. Mais les prémisses de ces pages sont dans ces premiers conflits sociaux qui opposent violemment, dès le seizième et le dix-septième siècle, des ouvriers qui prennent laborieusement conscience du sentiment de leur droit, et une classe sociale qui entend exercer et maintenir son impitoyable domination.

Les précurseurs de la Révolution Economique que les travailleurs du XX^e siècle ont à gagner, ce sont les compagnons typographes de 1539, et encore les canuts de 1744.

Paul Quilicé nous rappelle, en termes sobres, leur émouvante histoire. Elle est une leçon, et un encouragement à persévérer. Et les ouvriers d'aujourd'hui puiseront dans ce vivant exemple tout ce qu'il faudra de courage, d'héroïsme et d'esprit de sacrifice pour conduire à son terme le grand acte de renouvellement humain, dont les grévistes et les émeutiers du XVI^e siècle ont été les novateurs.

René BELIN.

Les deux résolutions du Meeting Populaire du 11 Novembre

1^{er} Ordre du Jour

Le Congrès du Front Populaire de la Loire-Inférieure.

Considérant que la politique de déflation, loin d'améliorer la situation budgétaire et de résoudre la crise économique, ne fait qu'aggraver l'une et l'autre en portant atteinte aux moyens d'existence de toutes les classes laborieuses,

CONSIDÉRANT que les prétendues mesures contre la vie chère sont inopérantes, étant donné la diminution constante du pouvoir d'achat des masses et ne peuvent qu'accroître la misère des producteurs ruraux déjà victimes des grands trusts, réduire le chiffre d'affaires des commerçants, multiplier les faillites, etc...

CONVAINCU de servir à la fois en même temps que les intérêts des travailleurs des champs et des villes, ceux des épargnants et des commerçants.

DÉNONCE la tactique des gouvernements successifs qui, sous la pression des grandes congrégations économiques et pour satisfaire leurs exigences ont, au détriment de l'intérêt général méconnu les intérêts vitaux des masses consommatrices du pays.

APPELÉ A DÉFINIR son action en regard de la crise et de ses conséquences, déclare qu'il ne saurait, à l'heure présente, se contenter de paroles d'espérance et se prononce pour l'application de mesures essentielles de lutte contre la crise telle que :

Les quarante heures sans diminution de salaire. Les grands travaux d'utilité publique et d'urbanisme.

Les contrats collectifs, etc... C'est-à-dire pour une action cohérente et méthodique orientée vers le développement de la capacité d'achat de l'ensemble de tous les travailleurs.

PERSUADÉ que ces mesures d'urgence ne sauraient être efficacement réalisées sans que certaines réformes de structure soient entreprises. Le Congrès du Front Populaire de la Loire-Inférieure se déclare partisan :

a) SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE. De la transformation du Conseil National économique qui, placé sous le contrôle du parlement, serait une émanation des différents intérêts en présence, doté de pouvoirs d'investigation, d'enquête et de contrôle, arracherait l'Etat de la dictature des deux cents familles.

b) SUR LE PLAN BANCAIRE. De la défense du crédit public et privé et de l'épargne par la transformation du Conseil de gestion de la Banque de France qui, en étroite liaison avec les organismes d'Etat actuels (Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne, Chèques Postaux, Caisse d'Assurances Sociales, etc.), assurerait désormais, sous la direction du Conseil national économique réformé, l'extension et la répartition du crédit.

c) SUR LE PLAN FISCAL. De la recherche d'un meilleur rendement par une meilleure justice ; contribution effective au redressement financier demandé non plus seulement aux petites gens, mais aux privilégiés ; répression énergique de la fraude, notamment par la carte d'identité fiscale votée par deux Chambres et non appliquée.

Sur ces points particuliers, l'accord du Front Populaire de la Loire-Inférieure est un fait accompli.

Il demande instamment, au Comité Central du Front Populaire, de s'inspirer de ces considérations pour adopter un programme qui, seul, peut préserver la France du fascisme.

2^e Ordre du Jour

Le Congrès du Front Populaire de la Loire-Inférieure.

Considérant que la Démocratie ne peut sans danger tolérer l'existence de formations organisées militairement et armées qui troublent la paix intérieure et constituent des facteurs de guerre civile et de désordre.

Estime que la défense de la République exige des mesures énergiques et opérantes qui mettent un terme définitif à l'activité intolérable des liges factieuses.

Affirme nettement que si les pouvoirs publics n'assument pas, pour des raisons diverses, cette tâche essentielle qui leur incombe, ils n'hésiteraient pas à rallier rapidement l'ensemble des républicains qui, répudiant toute forme de dictature, ouvriraient dans la pleine mesure de leurs moyens et de leur influence pour engager la lutte en faveur de la démocratie et pour assurer le salut du régime républicain.

COURS PROFESSIONNELS pour les Industries de la Chaussure

Ces cours s'adressent à tous les apprentis et jeunes ouvriers qui désirent acquérir les connaissances indispensables au bon exercice de leur métier, ce qui n'est pas toujours possible dans les ateliers.

Les élèves y apprendront tout ce qui concerne la cordonnerie et toutes les spécialités de la chaussure : cousu main, talon Louis XV, travail à la ficelle, etc...

Les cours pratiques sont dispensés à la Bourse du Travail, rue Désiré-Colombe, n° 2, les mercredi et jeudi de chaque semaine, de 19 h. 30 à 21 h.

Les inscriptions sont reçues aux heures de cours par le Professeur.

Pour tous renseignements complémentaires, écrire au Directeur des Cours Professionnels de la Bourse du Travail.

La Défense de la Démocratie

La propagande contre les institutions républicaines se poursuit dans tous les milieux et, plus particulièrement, parmi les militaires gradés de réserve.

Après les officiers de réserve républicains, les sous-officiers de réserve républicains s'unissent en Fédération et lancent un appel à tous leurs camarades.

Ci-dessous un passage de cet appel : « Nous saurons empêcher que le sacrifice de tous auquel ont participé au moins autant que d'autres les gradés républicains ne soit monopolisé par les professionnels du patriotisme.

C'est au nom de ce sacrifice que nous entendons défendre nos libertés, et par là même, défendre la paix, si gravement atteinte en ce moment.

Pour barrer la route au fascisme et à la guerre qu'il engendre, s'est dressé « La France Républicaine » qui, après avoir rassemblé les officiers de réserve et provoqué chez eux un magnifique élan, fait maintenant appel aux sous-officiers.

Camarades sous-officiers de réserve, qui partagez notre idéal de Liberté, de Justice et de Fraternité humaine, ce même idéal qui anima les armées immortelles de 1792, venez avec nous. Rejoignez aujourd'hui « La Fédération des Sous-Officiers de Réserve Républicains ».

Elle sera pour vous un lien précieux, fraternel, un prolongement de l'esprit de camaraderie et de solidarité ; elle vous donnera la force et la cohésion nécessaires pour montrer, même publiquement, que, comme sous-officiers de réserve, vous ne séparez pas l'idée de la République de celle de la Patrie.

La Fédération invite instamment tous les Sous-Officiers de Réserve Républicains à demander, dès à présent, des statuts et des bulletins d'adhésion au siège de la « FÉDÉRATION DES SOUS-OFFICIE RS DE RÉSERVE RÉPUBLICAINS », 7, Rue de Trétagne, PARIS (18^e).

Centre Confédéral d'Éducation Ouvrière

Cours d'Espéranto

Plus personne de sérieuse ne conteste aujourd'hui que l'Espéranto soit la seule langue internationale possible : alors qu'une langue vivante quelconque (sur le choix de laquelle les nationalistes rivaux n'arriveraient d'ailleurs jamais à s'entendre !) nécessite de longues années d'étude, des séjours prolongés à l'étranger, une constante révision d'une multitude de difficultés, des dépenses onéreuses, l'Espéranto peut s'apprendre rapidement, à peu de frais, n'importe où, au besoin sans professeur. Tout élève attentif peut arriver, après quelques mois d'étude sérieuse, à la pratique courante de la langue (correspondance internationale, conversation, congrès et rencontres internationales).

C'est pourquoi le Centre Confédéral d'Éducation Ouvrière a ouvert depuis plusieurs années, avec le concours de la Fédération Espérantiste Ouvrière, des cours d'Espéranto. Tous les militants soucieux de faire passer l'usage de la Langue Internationale dans la pratique courante du mouvement ouvrier sont invités à s'inscrire : au COURS, par CORRESPONDANCE, qui fonctionne toute l'année. Renseignements gratuits contre timbre : envoi du « Cours élémentaire d'Espéranto » (32 p.) et abonnement d'un an au « Travailleur Espérantiste » contre 2 fr. 50 en timbres, au C. C. E. O., 211, rue Lafayette, Paris, (10^e).

Châteaubriant

Chez les Cheminots

Réunion Générale du 26-10-35

Séance ouverte à 21 heures. Les adhérents des deux syndicats se réunissent chacun dans leur salle et après leur bureau formé, se prononcent pour la dissolution de leur syndicat ; ensuite se réunissent dans une même salle en Assemblée plénière où le bureau suivant a été nommé : Président de séance : Grégoire ; assesseurs : Garnier, Mousson ; secrétaire : Faure. Les deux bureaux étant démissionnaires, le président fait approuver la constitution du seul syndicat de Châteaubriant et des alentours à l'unanimité. La nomination du bureau unifié qui est composé des camarades Thébaull, secrétaire général ; Hamon et Aubergeon, secrétaires adjoints ; Mérot, trésorier général ; Mousson, adjoint ; Glémaud, archiviste ; Biorot et Mousson, contrôleurs, a eu lieu à mains levées et a été acceptée à l'unanimité. Ensuite nous passons à la nomination d'un camarade pour la réunion de fusion du secteur de Rennes, le 10 Novembre ; le camarade Biorot est désigné. Au Congrès de fusion des 16 et 17 Novembre, le camarade Thébaull est nommé ; suppléant : Aubergeon. Ensuite la parole est donnée au camarade Jacquet, de l'Union Locale de Nantes, qui félicite les deux syndicats de l'accord qui vient de se réaliser. Il déclare qu'à l'avenir cette unité nous amènera des avantages moraux et pécuniaires. Solidaires avec tous les travailleurs des villes et des champs, nous lutterons pour l'aboutissement de nos revendications contre les décrets-lois de misère, contre le fascisme destructeur. La séance est levée, les camarades se séparent au cri de : « Vive l'Union » et clament leur haine à la guerre italo-éthiopienne et aux guerres mondiales dont les gouvernements capitalistes et fascistes sont les seuls responsables.

Le Secrétaire de séance : FAURE.

Dans la Métallurgie

Commission Mixte du 9 Octobre 1935

Annexe au Bordereau de 1932

Les taxes minima du Bordereau de Salaires applicables aux ouvriers soudeurs électriques sont portées à :

1^{re} catégorie : 2,80
2^e catégorie : 2,60
Agrafeurs : 2,45

avec effet rétroactif à dater du 20 Septembre 1935.

Chantiers de Constructions Navales. — Pour ce qui concerne spécialement les Chantiers de Constructions Navales, les accords suivants ont été conclus :

Taxes d'affûtage : Pour tenir compte de l'augmentation des taxes minima du Bordereau indiquées ci-dessus :

a) Les ouvriers soudeurs électriques de 1^{re} catégorie, dont le taux d'affûtage est inférieur à 2,80, auront leur taxe portée à ce chiffre.

b) Les ouvriers soudeurs électriques de 2^e catégorie, dont le taux d'affûtage est inférieur à 2,60, auront leur taxe portée à ce chiffre.

c) En outre, des augmentations individuelles seront accordées, dans une large mesure ; partant de 0, elles pourront atteindre jusqu'à 15 centimes, selon la valeur professionnelle, l'ancienneté, etc.

Essais : Pour passer de 2^e en 1^{re} catégorie, les ouvriers soudeurs électriques devront satisfaire avec succès à trois essais successifs qui auront lieu à intervalle de 4 mois en 4 mois. La progression des salaires sera, pour chaque essai réussi, de 7 centimes 1/2 pour les deux premiers essais et de cinq centimes pour le dernier.

L'ouvrier soudeur électrique de 2^e catégorie, ayant réussi successivement ses 3 essais, serait donc au bout d'une année classé en 1^{re} catégorie.

Après essais satisfaisants, les agrafeurs pourront également aspirer à devenir ouvriers soudeurs électriques de 2^e catégorie et, par la suite, toujours d'après le jeu des essais, passer en 1^{re} catégorie.

Les résultats des essais ne seront pas affichés mais remis sous pli aux intéressés.

Primes spéciales : Pour les travaux effectués dans les compartiments fermés et exigus à bord des bâtiments dans les caisses et les ballasts, ainsi que ceux à l'intérieur des chaudières fermées, il sera alloué une prime de 8 % jouant sur la taxe d'affûtage, sans boni.

Pendant les jours de grandes chaleurs, une prime de 8 % se superposant à la précédente et calculée de la même façon, sera allouée aux ouvriers effectuant les travaux spécifiés ci-dessus.

Marchandages : Pour les soudures en V, les allocations de temps seront établies sur le bulletin de marchandage en indiquant le nombre de passes à effectuer obligatoirement. Il en sera de même pour les soudures au recto et au verso.

Bleus de travail : Les bleus de travail brûlés, présentés au contre-maître, seront remplacés ou réparés aux frais des chantiers.

Lait, Médicaments : Les ouvriers soudeurs électriques auront à leur disposition du lait à volonté.

Les ouvriers qui ne peuvent pas utiliser le lait pourront recevoir des produits pharmaceutiques ordonnés par le médecin du chantier.

Les applications de collyre seront faites aux ouvriers soudeurs soit par l'infirmerie, soit par les contremaîtres.

Aspirateurs, ventilateurs : La Direction des Chantiers et Ateliers a déjà apporté tous ses soins pour obtenir une ventilation aussi parfaite que possible des compartiments exigus, caissons, etc.

Elle s'efforcera, dans l'avenir, d'améliorer encore si possible les méthodes actuelles de ventilation et d'aération.

Date de mise en application : Les accords ci-dessus auront effet rétroactif à dater du 20 Septembre 1935.

Soudure autogène : Les ouvriers soudeurs à l'autogène travaillant dans les compartiments fermés et exigus, ou effectuant des travaux de soudure sur cuivre à l'intérieur des foyers des chaudières, bénéficieront d'une indemnité de 8 % calculée sur la taxe d'affûtage, sans boni.

Il est entendu que les avantages accordés ci-dessus aux ouvriers soudeurs ne pourront, en aucun cas, servir de prétexte à une demande d'augmentation pour d'autres catégories d'ouvriers.

ONT SIGNÉ :
Syndicat Patronal des Constructions Mécaniques et Navales de Nantes et de la Loire-Inférieure
Syndicat des Ouvriers Métallurgistes de Nantes et de la Région.

LIRE ET FAIRE LIRE "Le Réveil Syndicaliste"

Pour nous aider, abonnez-vous, il ne vous en coûtera que 5 francs.

Camarades, nos Annonceurs nous aident
Adressez-vous de préférence chez eux

LA CHATELAINE

VEND à prix égal, la meilleure qualité
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
11, Rue Scribe - NANTES

PECHEURS !
Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités
Modern' Pêche Rue Grande-Biesse, 10
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

Orthopédie - Bandages - Ceintures
Fabrication et Réparation de tous les appareils
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.
L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

A L'EGLANTINE
Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS
1, Rue du Moulin
NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

Un coup d'œil aux étagères
des Magasins PRIMLUX
vous en dira plus qu'un
long discours.

Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire
- à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS
un BON
PHONO
OU UN
BON POSTE
DE
T.S.F.

Venez
Chez

DUIGOU
22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis 250'
POSTES T. S. F. 995

PHILIPS SONORA
MARCONI DUCRÉTET, etc...
GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

Mieux et Meilleur Marché... c'est

AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay
Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter
Linoléums - Tapis
- Toiles Cirées -

Remise 10 % aux syndiqués
(Bas des Marchés du Bon-Pasteur)
2, Rue de l'Échelle
E. CHEVALIER
OPTICIEN-SPECIALISTE

Souscrivez au
DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
(Les six volumes sont parus)
et toutes Grandes Publications
à la **Librairie Alfred BRELET**
33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97
Grandes facilités de paiement

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES
Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**
Successeur CHESNEAU
8, Place du Pilori - NANTES
Remise 10 % aux syndiqués

Brasserie Moderne
3, Rue Contrescarpe
Déjeuner et Dîner 15 francs
Le soir, petit Dîner 10 —
SALLE pour BANQUETS et SOCIÉTÉS
Propriétaire : J. ETIENNE

HORLOGERIE SUISSE
JOAILLERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE
PAUL DIEDISHEIM EILS
2, Rue Boileau - NANTES
Télép: 25.67
CARILLONS
WESTMINSTER

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante **La TISANE de SANTÉ CANDES**
convient parfaitement à tous les tempéraments et ne coûte que 3 fr. 50 la boîte
Dépôt : **GRANDE PHARMACIE de PARIS**
17, Rue d'Orléans et Place Royale - NANTES

Hôtel de l'Univers
PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11
NANTES

P. LEBÉE Tout Confort
Garage à proximité Téléphone 132.60

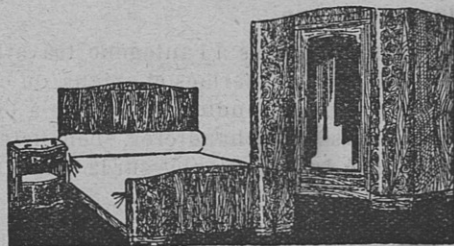
Travailleurs,
De quelle façon obtiendrez vous plus de bien-être
si le coût de la vie ne se limite pas.
Apprenez et souvenez-vous que la **COOPÉRATION**
est le seul moyen pratique pour arriver à ce
résultat.
Votre devoir est d'adhérer à l'**UNION des**
COOPÉRATEURS de la Loire Inférieure.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
Imprimerie Ouvrière
Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES
Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative
PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

VOITURES D'ENFANTS
LITS d'Enfants laqués
MAINGUY
Chaussée de la Madeleine, 23 - NANTES - Tél. 124.89
Toutes les Réparations

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic - NANTES



Le plus Grand Choix aux Meilleurs Prix
Une CHAMBRE complète, 10 pièces, armoire 3 portes ouvrantes, à 1.495 fr.
CHAMBRES Luxe, conformes à la photo ci-jointe, en ronce de noyer galbée à 2.500 fr.
SALLES A MANGER, de 600 fr. à 4.000 fr.
Remise de 10 % aux syndiqués

LES GRANDS MAGASINS
BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre — **Nantes**
1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie

VENDENT

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES
et donnent les Timbres Primlux

Maison ETOURNEAU
12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Furnitures pour installations
— d'éclairage —
Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.
L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.
Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS	DENTIERS
Extraction, la première 8 francs	Plaque de base 16 65
— les autres 4 —	La dent 16 65
Plombage 12 —	Le crochet 10 —
Traitement racine 12 —	

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL
Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.
23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.

MAISON NANTAISE
A LA RENOMMÉE
PLACE DU BON-PASTEUR
Ses CHAUSSURES de Fatigue et de Travail
de Qualité Supérieure Garantie
Ses Séries Réclame à des Prix Imbattables

LA SOLIDARITÉ
Assurance Ouvrière
- contre l'Incendie -
Fondée à Nantes en 1900
Siège Social : 9, Rue de Maubeuge, à PARIS (IX^e)
Situation de la Société au 31 Décembre 1932
Capitaux assurés 3.105.000 000 de Frs.
Portefeuille de cotisations à recevoir 10.000.000 de Frs
Portefeuille de titres 801.000 Francs
Sociétaires 92.000

LA SOLIDARITÉ
est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.
Pour tous Renseignements :
S'adresser ou écrire à M. CLERO, Café de la Réunion,
25, Rue Voltaire, à Nantes - Téléph. 151.78
à M. NÉDELLEC, 45, Rue Villès-Martin, à Saint-Nazaire
à M. GUÉRIN, 16, Cité du Bossis, à Couëron
AGENTS POUR LE DÉPARTEMENT